



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Monitoring des médias

Rapport - synthèse du premier trimestre 2013

L'une des activités principales du Conseil supérieur de la communication dans le cadre de la régulation des médias est l'observation au quotidien du contenu des médias afin de s'imprégner de leur fonctionnement. Cette observation qui prend en compte toutes les catégories de médias est fondée non seulement sur la base des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de la communication au Burkina Faso mais aussi sur les règles d'éthique et de déontologie journalistique. Le respect par les médias du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information et le respect des règles d'éthique et de déontologie constituent les deux centres d'intérêt de cette opération.

Le présent rapport de synthèse porte sur les résultats de cette observation faite au cours du premier trimestre 2013. L'approche méthodologique et les données statistiques relatives à ces observations sont contenues dans le rapport général publié sur le site internet de l'institution: www.csc.bf

I- De la mise en œuvre du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information

I-1 Du contenu des médias audiovisuels

Au cours de ce premier trimestre, l'observation relative au pluralisme et à l'équilibre de l'information au niveau de l'audiovisuel a concerné quatre (4) médias publics à savoir, la RTB / Télé, la RTB/ Radio, la RTB2 /Télé et la RTB2/Radio. Au niveau des médias privés, elle a porté sur la télévision BF1.

I-1-1 Cas de l'audiovisuel public

❖ En ce qui concerne la RTB/Radio

Les données statistiques relevées au niveau de la RTB /Radio sont celles du mois de mars et des élections complémentaires de février 2013. Pendant le mois de mars, les temps d'antenne (TA) et de parole (TP) globaux ont donné respectivement 10 h 07' 52" et 1 h 23' 13".

Le total des données trimestrielles ont été respectivement de 14 h 17 '41" et 3 h 22 '07". Le Gouvernement vient en tête des statistiques avec 07 h 39 '52 " de TA et 01 h 00 '46 "de TP soit 53,62% de TA et 30,06% de TP. Les partis politiques ont été actifs en cette période à cause de l'élection municipale complémentaire de février 2013. Ils ont obtenu un volume cumulé de temps d'antenne de 04 h 50 ' 22" soit 35,87% de TA et un temps de parole cumulé de 02 h 05' 45"" soit 60,68% TP. La Présidence du Faso a enregistré 50'33" de TA et 10'39" de TP, soit respectivement un taux de 05,89% de TA et 05,27% de TP.

❖ En ce qui concerne la RTB/Télé

Les données recueillies à la RTB/Télé permettent de constater que cette chaîne a consacré aux acteurs socio-politiques un temps d'antenne de 28 h 41'35" et un temps de parole de 14 h 27'29'. Les traditionnels acteurs retenus dans le cadre de l'observation ont tous eu des TA et de TP en raison de la diversité des informations traitées sur ce média.

A travers les statistiques, on note la prédominance du Gouvernement dans l'occupation de l'antenne. Il obtient un TA de 13 h 07' 09" soit 45% du TA total. Pour ce qui est des statistiques relatives aux partis politiques, on constate que le CDP enregistre le plus grand TA avec 01h17'20". Il est suivi respectivement de l'UPC avec 57'35" et de l'ADF/RDA avec 35'41".

❖ En ce qui concerne la RTB2/Radio

La tribune d'expression de cette radio a été animée par trois acteurs sociopolitiques au cours de ce premier trimestre 2013. Il s'agit du Gouvernement, des Autres Institutions et des Partis politiques. On constate, à travers les statistiques, que le Gouvernement, avec 01 h 43'53", a occupé à lui seul plus de la moitié du temps d'antenne global attribué aux trois acteurs soit

61,48%. Il est suivi des Partis politiques avec 48'40" de TA et les Autres Institutions avec 16'26" de TA.

❖ **En ce qui concerne la RTB2/Télé**

Au niveau de la RTB2/Télé, on retrouve les mêmes acteurs qu'à la radio avec le même positionnement. Le Gouvernement vient en première ligne en occupant près de 60% des TA avec 2h18'33". Les partis politiques enregistrent 1 h 11'02" et les Autres Institutions 25'19", soit 10,78% du TA global.

I-1-2 Cas de l'audiovisuel privé

L'évaluation du pluralisme et de l'équilibre de l'information au cours de ce trimestre a concerné uniquement la télévision *BF1* émettant à Ouagadougou. *BF1* a accordé 28h41'35" de TA et 14h27'29" de TP aux acteurs sociopolitiques. Dans ce média, trois forces politiques émergent dans l'occupation des temps d'antenne. Il s'agit du FFS avec 01h55'00" de TA, le CDP qui obtient 01h17'04" et l'UPC qui bénéficie de 01h01'27" de temps d'antenne.

I-2- Du contenu de la presse écrite

En ce qui concerne la presse écrite, le monitoring a porté sur douze (12) journaux. Ce sont : quatre (04) quotidiens, quatre (04) hebdomadaires et cinq (05) bimensuels.

I-2-1 Au niveau des quotidiens

Durant le 1^{er} trimestre 2013, marqué par les élections municipales complémentaires, treize (13) partis ou formations politiques se sont manifestés à travers les colonnes des quotidiens. Le cumul des nombres de pages enregistrés au compte des partis politiques dans ces quatre (04) organes est de 47 et $\frac{3}{4}$ de pages rédactionnelles pour cent quinze (115) images illustratives.

Pris séparément, le journal *Le Pays* vient au 1^{er} rang des quotidiens après avoir enregistré dix neuf (19 pages) et $\frac{1}{2}$ et quarante (40) illustrations consacrées à dix (10) partis ou formations politiques.

Les statistiques établies par acteur politique permettent de classer les partis par organe. Dans *Le Pays* les cinq premiers partis qui ont obtenu le plus grand espace sont respectivement :

l'UPC, le CDP, l'UNIR/PS, l'UNDD et l'ADF/RDA. Dans les colonnes de l'Observateur paalga, ce sont : l'UPC, le CDP, le PDC, l'ADJ et le PAREN. A **Sidwaya**, c'est le CDP, l'UPC, l'ADJ, le PDC et l'UNIR/PS qui sont les plus présents.

I-2-2 Au niveau des hebdomadaires

Six (06) hebdomadaires ont été parcourus pendant le premier trimestre de l'année 2013. Deux d'entre eux, à savoir le *Journal du Jeudi* et *l'Indépendant* n'ont réservé aucune place aux acteurs politiques dans leurs colonnes. De façon générale, les quatre hebdomadaires ayant ouvert leurs colonnes aux acteurs politiques l'ont fait de manière dérisoire. Toutefois, on constate que *Le Patriote* a accordé une attention particulière aux acteurs politiques.

Pour ce qui est des statistiques établies au compte des partis ou formations politiques, le CDP se classe en tête avec respectivement 13 et $\frac{3}{4}$ pages. L'ADF/RDA avec 4 pages $\frac{3}{4}$, l'UPC 2 pages et $\frac{1}{2}$, l'UNIR/PS avec 1 page et $\frac{1}{2}$.

I-2-3 Au niveau des autres périodiques

Seuls trois (03) bimensuels à savoir *L'Événement*, le *Reporter* et *Libération* ont été observés. Si, *L'Événement* a ouvert ses colonnes à deux (02) acteurs politiques, il n'en est pas de même pour le *Reporter*, dans les colonnes duquel un (01) seul parti politique a été enregistré. Du classement des acteurs, pris individuellement, l'UPC vient en première position avec $\frac{3}{4}$ de page écrite et une (01) image ; le PDC, $\frac{1}{2}$ page.

Le journal *Libération*, quant à lui, se distingue largement de ses confrères en faisant écho des activités de plusieurs partis politiques à savoir sept (07) acteurs.

II- Les atteintes à la loi et à la déontologie

Ce volet porte sur la violation des dispositions contenues dans les textes législatifs et réglementaires ainsi que la charte déontologique des journalistes.

II-1 Au niveau de l'audiovisuel

L'observation relative au respect des textes législatifs et réglementaires, au cours de ce trimestre, au niveau des médias audiovisuels a concerné principalement le respect des grilles

de programmes. Elle a été marquée par des notes d'études suite à des saisines et des auto-saisines.

1- Des auto-saisines

Le contrôle hebdomadaire des grilles des programmes a concerné les radios Nostalgie, Savane FM de Bobo-Dioulasso, radios Munyu, Teriya, Alliance Chrétienne et la télévision SMTV de Banfora. Il a été constaté qu'à part la télévision SMTV qui connaît des dysfonctionnements, les autres médias fournissent des efforts remarquables pour le respect de leurs grilles des programmes.

2- Des saisines

Au cours du trimestre, les productions audiovisuelles ont fait l'objet de deux plaintes. La première a été formulée le 11 février 2013 par le Directeur Général de la SONAPOST contre le spot publicitaire « *Airtel Money M-liguidi* » diffusé sur les antennes de la *RTB/Télé*. Eu égard aux motifs évoqués, le Conseil supérieur de la communication, n'a pas jugé nécessaire d'accéder à la demande du plaignant qui a été invité à se pourvoir autrement.

La seconde saisine a été faite par la Communauté Islamique Ahmadiyya du Burkina Faso, le 15 février 2013. Elle porte sur l'émission « *Foi de Croyant* » diffusée le 08/02/13 sur les antennes de la *RTB / télé*.

Dans sa lettre, le plaignant a protesté contre des propos tenus par l'Imam Ismaël TIENDREBEOGO envers la Jama'at Islamique Ahmadiyya et son fondateur.

A l'analyse, le CSC a conclu que l'émission pêchait effectivement à deux niveaux à savoir le caractère polémique de la thématique « L'islam et les autres fois », d'une part, et le contexte actuel caractérisé par la montée de « l'intégrisme religieux » d'autre part.

II-2 Au niveau de la presse écrite

Le premier trimestre de l'année 2013 a été fourni en manquements divers comme *la publication d'images choquantes, l'offense faite au chef du Gouvernement, la violation du respect dû aux morts*.

Les organes dans lesquels ces manquements ont été relevés sont notamment : *L'Événement* et *Lefaso.net*.

- **De la publication d'images choquantes** : Ce manquement a été constaté dans le bimensuel *L'Événement* n° 248 du 25 janvier 2013, dans un article illustré et publié à la page 7, sur les confrontations survenues entre Peuls et Bissa à Zabré, le 31 décembre 2012.
- **De l'injure** : Les propos injurieux contre la personne du Chef du Gouvernement ont été relevés dans le forum des internautes du portail *Lefaso.net*, suite à la visite du Premier ministre Luc Adolphe TIAO, le 18 mars 2013, à l'Université de Ouagadougou.
- **De la diffamation** : cette charge a été retenue contre le journal *L'événement*, qui a publié dans son numéro 251 du 10 mars 2013, un article intitulé : « *Aménagement agricole, Gando sévit à Bagré pôle* » suite à la plainte du *Groupe KARA-SACBA-TP*.

Conclusion

Le monitoring des médias au cours de ce premier trimestre de 2013 a permis de faire le point du fonctionnement d'un certain nombre de médias en termes de pluralisme et de l'équilibre de l'information ainsi que du respect de la loi et des règles d'éthique et de déontologie journalistique. Concernant les manquements, le CSC constate que ce sont les mêmes erreurs qui sont commises dans la presse, malgré les rappels incessants à l'ordre.